

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021 (09h30)
Salle Etable la Lombardière- Davezieux

Nombre de membres titulaires : 34
En exercice : 34
Présents : 20
Votants : 23
Convocation et affichage : 16/12/2021
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur Denis SAUZE

**BC-2021-415 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES
VERBAL -BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix votant pour

APPROUVE le Procès-Verbal du Bureau Communautaires du 18 novembre 2021,
CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-416 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ECONOMIE
- POLE ENTREPRENEURIAL DE VIDALON - TARIFS DES SERVICES PROPOSES
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix votant pour

APPROUVE les tarifs des services proposés au pôle entrepreneurial de Vidalon applicables à compter du 1^{er} janvier 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de l'économie à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de l'économie, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Maryanne Bourdin

**BC-2021-417 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ECONOMIE
- ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 47 RUE LEO LAGRANGE
07100 ANNONAY AUPRES DE LA SA ZIDCOM INVESTMENTS**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix votant pour

ABROGE la délibération BC 2021-295 du 16 septembre 2021 et la remplace par la présente,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro BD 48 d'une surface de 10 000 m² et du bâtiment de 2 750 m², le tout moyennant le prix toutes taxes comprises de 1 350 000 € TTC,

PRECISE que les frais de notaires seront supportés par Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Sortie de René Sabatier sans donner pouvoir

BC-2021-418 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - SPORTS - SUBVENTION CLUB SPORTIF ANNONEEN (CSA) - ESPACE RECEPTIF AU STADE ANTONIO PINTO A VISSENTY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équipement de 100 000 € au Club sportif annoneen pour soutenir son projet de construction d'un nouvel espace réceptif sur le site de Vissenty,

DECIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2021, de ladite subvention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-419 - SOLIDARITÉS - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON DES ADOLESCENTS ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix votant pour

APPROUVE la mise à disposition gratuite et la prise en charge des fluides pour un appartement T4 situé au rez de Chaussée de la Tour des Cévennes, avenue de l'Europe à Annonay.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer la convention constitutive de partenariat.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sortie de Martine Ollivier et Sylvie Bonnet sans donner pouvoir

Sortie de Thierry Lermet donnant pouvoir à Patrick Olagne

BC-2021-420 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE DE L'EAU POTABLE - TARIFS POUR LES PRESTATIONS ET TRAVAUX EN REGIE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix votant pour

ADOPTER les tarifs de prestations du service de l'eau potable 2022 tel qu'annexés à la

présente délibération.

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-421 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS - VOTE
DES TARIFS DES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE POUR LES PROFESSIONNELS**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE à 3000 €, le montant de la contribution 2022 de la communauté de communes du Val d'Ay pour rendre accessible les services de la déchèterie d'Annonay à leurs professionnels à tarifs dénués des coûts fixes du service,

FIXE les tarifs de la déchèterie d'Annonay pour les professionnels autorisés à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit,

Pour les entreprises pouvant justifier d'une adresse sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo :

	Prix à la tonne	Prix au mètre-cube
DIB (déchets industriels banals)	170 €	22 €
Mobilier	gratuit	gratuit
Déchets verts	90 €	20 €
Gravats	21 €	18 €
Bois	166 €	18 €
Cartons	gratuit	gratuit
Ferrailles	gratuit	gratuit

Pour les entreprises extérieures au territoire d'Annonay Rhône Agglo :

	Prix à la tonne	Prix au mètre-cube
DIB (déchets industriels banals)	248 €	31 €
Mobilier	gratuit	gratuit
Déchets verts	99 €	22 €
Gravats	41 €	35 €
Bois	186 €	21 €
Cartons	98 €	12 €
Ferrailles	gratuit	gratuit

Pour les entreprises de la communauté de communes du Val d'Ay :

	Prix à la tonne	Prix au mètre-cube
DIB (déchets industriels banals)	228 €	29 €
Mobilier	gratuit	gratuit

	Prix à la tonne	Prix au mètre-cube
Déchets verts	90 €	20 €
Gravats	21 €	18 €
Bois	166 €	18 €
Cartons	78 €	10 €
Ferrailles	gratuit	gratuit

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-422 - RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 - EMPLOI DE CHARGE DE MISSION SANTE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de coordonnateur du contrat local de santé à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans ou indéterminée, sur le fondement de l'article 3-3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PRECISE que le contrat sera renouvelable par reconduction expression dans la limite de 6 ans et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir lors du renouvellement

PRECISE que la rémunération de l'intéressé se fera par référence à un fonctionnaire de même niveau hiérarchique, en reprenant l'ancienneté selon les règles de reclassement statutaire, avec application du régime indemnitaire correspondant au poste tel que prévu dans la délibération instaurant le RIFSEEP

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 03/03/22

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président**

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité. Affiché le en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales